

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 JUILLET 2008

L'an deux mille Huit, le quatre juillet à 19 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt six juin, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean LEVILLY, Maire.

PRESENTS :

M. LEVILLY - M. ALLARD - Mme ATHIEL - M. AVRIL - MME BERKOWICZ - MME CHARLOT - M. CHARREYRE - MME CHEVALLIER - MME DUMARQUEZ - MME ESTUBLIER - MME FREGNET - M. GRAMOND - MME GRILLON - M. LANGLET - M. MAOUCHE - MME MONTEIRO - MME REMY - M. VERSCHUERE

POUVOIRS :

*M. COCHARD à M. VERSCHUERE,
MME DUCHOUX à M. LEVILLY,
MME FORTIN à MME GRILLON,
M. MAIGNAN à MME DUMARQUEZ,
M. VIGNEAU à MME ESTUBLIER.*

MME BERKOWICZ est désignée secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le compte rendu du Conseil municipal du 9 Juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil en application de la délégation donnée au Maire conformément aux articles L. 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités locales :

- *Décision n° 2008.579.017 relative à la création d'une régie d'avances temporaire pour le paiement des menues dépenses de l'accueil de loisirs durant les mini séjours organisés en juillet et août 2008 (séjour cirque, séjour équitation, séjour découverte sur une péniche).*

Ordre du jour du conseil :

I°) Administration Générale

1°) Rectification d'une erreur matérielle sur le calcul de l'indemnité de fonction des adjoints

II°) Travaux

1°) Marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de l'ancien local de la Croix Rouge à usage de Péri-scolaire.

2°) Travaux d'aménagement parking de la maison de retraite d'Hautefeuille : Demande de subvention départementale dans le cadre du produit des amendes de police

III°) Intercommunalité :

1°) Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

2°) Convention financière avec la CCVE pour l'acquisition de composteurs

3°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux du Hurepoix.

4°) Désignation des membres du comité de pilotage et de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes relatif aux travaux d'assainissement de l'Orme de la Prévôté au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lardy-Janville-Bouray.

IV°) Affaires diverses :

1°) Désignation des jurés d'assise.

2°) Désignation d'un correspondant sécurité routière.

I -ADMINISTRATION GENERALE

1°) Rectification d'une erreur matérielle sur le calcul de l'indemnité de fonction des adjoints et des conseillers délégués.

La délibération du 25 Mars 2008 fixait les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués en fonction d'un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique indice brut 1015. Or, l'indemnité de fonction des adjoints était fixée, lors du précédent mandat, à 40 % de l'indemnité du maire. Suite à cette modification, une erreur de calcul a été commise qui a eu pour conséquence de baisser le montant de l'indemnité des adjoints de 461,60 € (ancien montant) à 430,24 €.

Pour remédier à ce problème, il y a lieu de fixer le pourcentage de l'indemnité à 12,34 % pour les adjoints et à 6,17 % pour les conseillers délégués, ce qui portera respectivement les montants à 461,67 € et 230,84 €.

Adopté à l'unanimité.

II- TRAVAUX

1°) Marché de travaux pour l'aménagement de la périscolaire dans l'ancien local de la Croix-Rouge à l'école Daniel Galland.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 Juin 2008 pour procéder à l'ouverture des plis de la consultation d'entreprises lancée pour les travaux d'aménagement de la périscolaire dans l'ancien local de la Croix Rouge à l'école Daniel Galland.

Neuf entreprises ont demandé un dossier de consultation et Cinq ont adressé une proposition :

- L'entreprise GILLARD sise à Saint-Chéron,
- L'entreprise SBM, sise à Viry Châtillon,
- L'entreprise DUBOCQ sise à Saint-Vrain,
- L'entreprise EGMB, sise à Ballancourt sur Essonne

- L'entreprise DESTAS, sise à Itteville

L'analyse des offres, effectuée par M. Vassort, Architecte de l'opération, a permis de constater que l'entreprise Dubocq a présenté l'offre la mieux disante en fonction des critères retenus.

Le Maire propose au conseil de retenir l'entreprise Dubocq pour le marché de travaux d'un montant H.T. de 248.377,66 € et d'autoriser le maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

II°) Demande de subvention départementale pour le parking de la maison de retraite d'Hautefeuille dans le cadre du produit des amendes de police.

Le Conseil général a revu, par délibération du 28 Janvier 2008, les conditions de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière.

Ainsi, la création de parcs de stationnement à proximité des équipements publics peut être subventionné à hauteur de 60 % pour les communes et groupements de communes de moins de 10000 habitants.

Compte tenu du projet de réalisation du parkings d' Hautefeuille à l'usage notamment des familles accompagnant les enfants à l'école Daniel Galland, il est proposé au conseil de solliciter une subvention auprès du département à hauteur de 60 % du montant prévisionnel H.T des travaux estimés à 50.886,50 € qui viendrait en complément de la subvention obtenue sur les fonds parlementaires d'un montant de 15.000 €

Adopté à l'unanimité.

III°) INTERCOMMUNALITE:

1°) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne : augmentation du nombre de vice-présidents.

Lors de sa séance du 23 Mai 2008, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour modifier les dispositions de l'article 6 des statuts de la CCVE, relatif à la composition du Bureau communautaire.

La nouvelle rédaction proposée est la suivante :

Article 6 : Bureau

Le Bureau est composé du Président, de vice présidents et de membres. Chaque commune a un représentant au sein du bureau.

(Pour information ancienne rédaction de l'article 6 : Le Bureau)

Le bureau est composé du Président, de Vice Présidents et de membres. Le nombre de membres du bureau (hors Président et Vice Présidents) est fixé à 8. Le nombre de vice Présidents ne peut être supérieur à 30 % du nombre de délégués.

La nouvelle rédaction permettrait à la CCVE de fixer librement le nombre de vice Présidents sans toutefois qu'il puisse être supérieur à 30 % de l'effectif des délégués communautaires soit, au maximum, à ce jour, 14 Vice Présidents.

Adopté par 16 voix pour et 7 abstentions (Michel Allard, Maryse Athiel, Sophie Berkowicz, Joëlle Chevallier, Evelyne Dumarquez, Annette Grillon, Louis Langlet).

2°) Avenant aux conventions financières signées entre la CCVE et les communes pour la vente des composteurs.

Le SIREDOM a passé un nouveau marché de fournitures de composteurs impliquant, pour la CCVE, des modifications tarifaires, qui nécessitent de signer un avenant n° 1 à la convention financière composteurs.

L'article 5 de la convention est ainsi modifié pour éviter la signature d'un nouvel avenant lorsque les tarifs évoluent :

« La facturation des composteurs se fera sur la base des prix appliqués par le SIREDOM ».

L'article 5 de la convention signée en 2006 fixait les tarifs résiduels payés par la commune et répercutés sur les usagers sachant que l'Ademe prenait à sa charge 20 %, le Siredom 20 % et le Conseil général 30 % :

Pour mémoire les anciens tarifs facturés aux usagers étaient les suivants :

Composteur plastique : 10,66 € l'unité,
Composteur bois : 21,51 € L'unité
Bio-seau : 0,65 € l'unité.

Adopté à l'unanimité.

3°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2007 du Syndicat Intercommunal des eaux de la Région du Hurepoix.

Conformément à la réglementation en vigueur, le maire donne lecture du rapport annuel du service des eaux du Syndicat intercommunal des Eaux du Hurepoix qui présente la situation du service sur les plans techniques, sanitaire et financier pour l'exercice 2007.

4°) Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lardy-Janville-Bouray : Désignation des membres du Comité de Pilotage et des membres de la Commission d'appel d'offres pour le groupement de commande des travaux d'assainissement à l'Orme de la Prévôté.

Il y a lieu de remplacer les élus désignés lors du précédent mandat pour représenter la commune au comité de pilotage et à la commission d'appel d'offres pour les travaux d'assainissement à l'Orme de la Prévôté.

Le conseil, désigne, à l'unanimité, les membres chargés de représenter la commune dans ces deux entités :

Comité de Pilotage :

Titulaire : Sylvie FREGNET, Nathalie REMY
Suppléants : Jean LEVILLY, Philippe VIGNEAU

Commission d'appels d'offres :

Titulaires : Sylvie FREGNET, Nathalie REMY, Jean LEVILLY
Suppléants : Philippe VIGNEAU, Christian VERSCHUERE, Martine DUCHOUX.

IV°) AFFAIRES DIVERSES

1°) Désignation des jurés d'assises

Le Maire indique que comme chaque année et en application du Code de procédure pénale, nous sommes amenés à établir la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises.

Le nombre de jurés d'assises prévu par l'arrêté préfectoral pour Saint-Vrain est de 2.

Par contre la liste préparatoire doit contenir un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit 6.

Le conseil procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort qui désigne les personnes suivantes pour figurer sur la liste préparatoire :

*M. LE BIHAN Paul,
MME PERSICI Nicole,
MME ALVAREZ Thérèse épouse TIMSIT,
M. ASTOUL Hervé,
MELLE REMY Séverine,
MELLE LAIR Sandra.*

2°) Nomination d'un correspondant sécurité routière :

L'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité (conseil régional, conseil général, commune ou groupement de communes). Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à la prise en charge de cette priorité dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Le conseil désigne, à l'unanimité, M. LANGLET Louis correspondant sécurité routière qui assurera les missions définies ci-dessus.

Informations du Maire :

1°) Z.A.C. « Le bois de Madame Hue ».

M. Le Maire indique qu'une réunion s'est tenue jeudi 3 Juillet avec l'aménageur de la ZAC dite «Le Bois de Mme Hue» ORLIM Investissements, pour finaliser le plan parcellaire présentant les aménagements de voiries et des espaces publics et le plan définitif du giratoire sur la RD8 donnant accès à la ZAC et aux lotissements des Cirollières et des castors. En ce qui concerne les bailleurs sociaux, Essonne habitat est intéressé par le programme de construction des 16 logements sociaux tandis qu'Effidis, se positionne également pour le programme de primo accession.

Sur le plan de la programmation de l'opération, l'objectif est de commencer les travaux en Octobre 2008. Les fouilles du service d'archéologie préventive sur le site auront lieu du 4 au 22 Août. Suivra l'étude géologique des sols. L'enquête relative à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire seront engagées et l'on peut penser que les premiers permis seront déposés début 2009.

Orlim Investissements a engagé une médiation avec la société Lotibey (qui avait déposé un dossier pour la concession d'aménagement), auprès du Syndicat National des aménageurs, puisque Lotibey qui a acquis des terrains sur la ZAC depuis des années entend les aménager. Nous souhaitons que la médiation aboutisse pour éviter tout contentieux qui risquerait de retarder l'opération.

2°) Travaux de reprise de voirie Avenue Charles René de Mortemart

Une réunion a eu lieu mercredi 2 Juillet avec l'Urbaine des Travaux, le Conseil Général, la D.D.E et le Syndicat Intercommunal d'assainissement Marolles/Saint-Vrain pour diligenter les nécessaires travaux de reprise de voirie de l'avenue Charles René de Mortemart.

Une décision conservatoire a été prise sur la reprise dès la semaine prochaine de la voirie au niveau des branchements, des bordures de trottoirs et des trottoirs par Véolia et L'Urbaine de travaux sans bien sûr que ne soient posées les responsabilités de chacun dans les malfaçons constatées.

L'Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H 45.

Fait à SAINT-VRAIN, le quatre juillet deux mille huit.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Les Conseillers,

Sophie BERKOWICZ.

Jean LEVILLY,